

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : 49, 44
Annonce No 21-102916

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville d'Angers, BP80011, Point(s) de contact : M. le Maire, 49020, Angers, F, Courriel : marches.juridique@ville.angers.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://alm.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://alm.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://alm.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://alm.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé :** Accord-cadre de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour l'extension du cimetière de l'Ouest à Angers

Numéro de référence : V21DPJPACLDMOECIMETIEREOUEST

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte :** Le présent accord-cadre mono-attributaire a pour objet de sélectionner un attributaire afin de lui confier ultérieurement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre opérationnelle pour la mise en œuvre d'une extension du Cimetière de l'Ouest, à Angers. Le périmètre concerné par le projet d'extension est d'environ 3.1 hectares. Il est constitué, d'une part, d'une parcelle actuellement réserve foncière, propriété de la Ville d'Angers, immédiatement aménageable, d'une surface disponible de 10 065 mètres carrés et, d'autre part, de terrains appartenant à un bailleur social (Angers Loire Habitat), actuellement occupés par la Cité Abel Chantreau, destinée à être déconstruite, et d'une surface totale de 20 353 mètres carrés.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 600 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Assistance à maîtrise d'ouvrage, Cimetière, Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : ville d'Angers

II.2.4) **Description des prestations** : L'accord-cadre sans minimum mais avec un maximum fixé à 750 000 euros HT sur la durée totale du marché est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Le montant maximum s'entend pour les honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération (sur 10 ans). La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de l'ensemble du projet est estimée à 6 000 000 euros HT (valeur décembre 2020). Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents (prix forfaitaire et unitaires le cas échéant, selon disposition des marchés subséquents, lesquels fixeront également les modalités de révision de prix éventuelle) et de bons de commande (prix unitaires révisables annuellement). La forme des marchés sera définie par chaque marché subséquent. Avance de 10 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Paiement par virement administratif. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Les prestations du présent marché seront financées par autofinancement de la ville d'Angers complété, le cas échéant, par des ressources externes (emprunt, subventions, fonds européens non connu à ce jour, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Ce projet est susceptible de faire l'objet de financements européens ou d'autres financements.

II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 40

Prix :

1. Prix / Pondération : 60

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 900 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 4 ans ferme reconductible par périodes successives de 2 ans. Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas dépasser 10 ans. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : Groupement conjoint avec mandataire solidaire souhaité. Les bons de commandes et les marchés subséquents seront attribués dans les conditions fixées au CCAP.

Mots descripteurs : Assistance à maîtrise d'ouvrage, Cimetière, Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ou DC1 ou lettre de candidature ou DUME-S ; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; En cas de groupement, une délégation de signature (pouvoir) désignant le mandataire et précisant l'étendue de sa délégation (offre, modification ultérieure du marché) ; Une adresse électronique valide et régulièrement consultée

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

L'équipe devra présenter, en cotraitance, au minimum les compétences relatives aux disciplines suivantes : paysagiste (mandataire), BET VRD, hydraulicien. Le mandataire ne pourra se présenter que dans une seule équipe. Les autres membres peuvent se présenter dans plusieurs équipes. L'équipe pourra s'adjoindre toutes les compétences supplémentaires qu'elle jugera utile pour l'exécution de sa mission en cotraitance (groupement) ou en sous-traitance.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans : En raison des délais de mise en œuvre du projet, et de la complexité de l'opération d'aménagement, il convient de déroger à la durée maximale des accords-cadres prévue par le CCP. En effet, il est nécessaire d'avoir une cohérence paysagère et une maîtrise du traitement hydraulique unique à l'ensemble du projet dans la mesure où les premières phases aménagées sont situées en point bas.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

30 septembre 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 7 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 30 septembre 2021 - 14:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : L'ouverture des plis sera réalisée par la Direction de la Commande Publique. Aucune personne extérieure à la direction n'est autorisée à y assister.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://alm.marches-securises.fr> Pour toutes difficultés d'ordre informatique, le n° de téléphone de la hotline de marches-sécurises est le 04.92.90.93.27. L'article 7 du règlement de la consultation précise les conditions d'envoi ou de remise des plis. Des visites obligatoires sont programmées le 10/09/2021 à 10 heures et 14/09/2021 à 14 heures. Afin de participer aux visites, les entreprises sont invitées à contacter la Direction Parc Jardins et Paysages au 02.41.22.53.09 ou par courriel halima.boulalouah@ville.angers.fr. Une clause d'insertion sociale est prévue au présent accord-cadre. Les modalités sont précisées au sein de l'acte d'engagement et du CCAP insertion

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette BP 24111, 44041, Nantes Cedex, F, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette BP 24111, 44041, Nantes Cedex, F, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 août 2021
